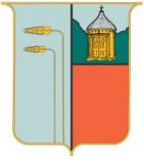


Saint-Jacques-  
le-Mineur



## AVIS PUBLIC

### Adoption du budget 2022

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra mardi, le **18 janvier 2022 à 18h30** en vidéoconférence sur la plateforme zoom.

Lors de cette séance extraordinaire :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adoptera le budget pour l'année 2022;
- Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget;

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal et l'avis de convocation à la séance extraordinaire est signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 11 janvier 2022.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière